



AGENT

M CREUX ERIC
8 RUE ALBERT SAMAIN
75017 PARIS

Portefeuille : 0075168244

 **01 43 80 07 84**
@ agence.creux@axa.fr

SARL MONDAY SERVICES

131 RUE DE CREQUI
69006 LYON

Votre contrat

**RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE**

Vos références

Contrat
000000010966167704

Référence client
1889830804

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL MONDAY SERVICES
131 RUE DE CREQUI
69006 LYON

a souscrit pour son compte, le contrat n° **00000010966167704** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de portage salarial garanties par ce contrat.

Le contrat s'applique à la responsabilité civile encourue par l'assuré du fait :

- Des biens qu'il exploite, des moyens humains et matériels qu'il met en œuvre,
- Des prestations réalisées

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant ci-après :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

**Vos références**

Contrat : 0000010966167704

MONTANT DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) Dont :	10.000.000 € par année d'assurance
Dommages corporels	10.000.000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5.000.000 € par année d'assurance
Autres garanties	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	1.000.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	1.500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés	250.000 € par sinistre
Frais de reconstitution de documents/médias confiés	100.000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du **01/01/2026** au **31/12/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Paris le **30/12/2025**

Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances